ARTS... VOS MARQUES !
LE CONCOURS

RÈGLEMENT

Allier l'art et le sport, *le muscle à l'esprit* (Pierre de Coubertin), est l'un des fondements de l'Olympisme.
L'Olympiade Culturelle, labellisée par Paris 2024, développe une programmation originale qui explore les liens entre les sports et les arts, et les valeurs communes d'excellence, d'inclusion, de diversité culturelle et d'universalisme. Dans la tradition de la Grèce antique, où des performances artistiques étaient données pendant les jeux sportifs, et des concours artistiques lancés depuis plus d'un siècle pour créer les affiches officielles des Jeux Olympiques, la ville de Marseille organise dans ses bibliothèques un concours artistique en amorce des Jeux Olympiques.

ARTICLE 1 - DURÉE DU CONCOURS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Pôle Lecture Publique de la ville organise le présent concours d'art du 2 janvier au 29 février 2024. Il est gratuit et ouvert à toute personne, selon les seules conditions d'âges minimums précisés ci-après.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait en tout ou partie être modifié, prolongé ou annulé.

Le présent concours est conforme au cadre juridique en vigueur.

ARTICLE 2 - THÈME DU CONCOURS

Le concours d'art se décline en 4 catégories autour du thème du sport et des Jeux Olympiques à savoir : Affiche, Photographie, Texte court en vers ou en prose et Dessin enfants 6-12 ans.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. **Catégorie Affiche – ouverte aux plus de 12 ans :**
   - **Thème :** proposez votre affiche artistique des Jeux Olympiques 2024
   - **Format :** A3 (42 cm x 29,7 cm)
   - **Techniques :** toutes les techniques et moyens plastiques pourront être utilisés
   - **Public :** cette catégorie est réservée aux plus de 12 ans

2. **Catégorie Photographie – ouverte aux plus de 12 ans :**
   - **Thème :** le sport
   - **Format :** 20 x 30, 20 x 31, 20 x 27
   - **Support :** les tirages pourront être effectués sur papier mat ou brillant en couleur ou noir et blanc
   - **Techniques :** les photographies devront être des œuvres originales et non retouchées
   - **Public :** cette catégorie est réservée aux plus de 12 ans.

3. **Catégorie Texte court en vers et en prose – ouverte aux plus de 12 ans :**
   - **Thème :** le sport
   - **Format :** il ne pourra dépasser 1 page A4
   - **Public :** cette catégorie est réservée aux plus de 12 ans

4. **Catégorie Dessin - ouverte aux enfants de 6 à 12 ans :**
   - **Thème** : le sport.
   - **Format :** A3 (42 cm x 29,7 cm)
   - **Techniques :** toutes les techniques et moyens plastiques pourront être utilisés
   - **Public :** cette catégorie est réservée aux enfants de 6 à 12 ans.

Un seul travail par catégorie sera accepté par participant.

ARTICLE 4 - DÉPÔT DES TRAVAUX

Les travaux devront être remis au plus tard le 29 février 2024 auprès des cinq bibliothèques de dépôt :

- la bibliothèque de l'Alcazar :
  - au département Jeunesse
  - au département société, 1er étage
  - à l'Espace Régional, 3e étage
- la médiathèque de Bonneveine
- la bibliothèque du Merlan
- la médiathèque Salim-Hatubou
- la bibliothèque de Saint-André

Les participants devront prévoir :
- l'indication au dos de leur travail de leur nom, prénom, et âge, du nom du représentation légal pour les mineurs, de leur contact mail ou téléphonique ;
- un exemplaire du présent règlement signé par le participant, ou son représentant légal pour les mineurs.

ARTICLE 5 - AUTORISATIONS ET RESPONSABILITÉS

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :
- Qu'il est l'auteur du travail présenté. Les organisateurs ne seront pas considérés
comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété du travail remis ;
- Qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera refusée ;
- Qu'il est titulaire des droits d'auteur du travail remis et cède à titre gracieux les droits d'utilisation de son travail sans limitation de durée. Il autorise donc la ville de Marseille à l'exposer et à le reproduire sur tous ses supports et canaux de communication ainsi que ceux du Comité d'organisation Paris 2024 (publications, presse, site internet, réseaux sociaux etc.), ceci dans le cadre de la promotion des résultats du concours.
- Qu'il s'engage à respecter l'ensemble du cadre juridique en vigueur, en cas de violation de ces règles, la Ville se réserve notamment le droit de rejeter sa participation.

ARTICLE 6 - JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury, composé de bibliothécaires, est anonyme. Les travaux seront choisis dans chaque catégorie, en prenant notamment en compte le lien avec le thème (pertinence), l'expression artistique, l'originalité

Le jury se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours, à l'ordre public ou à la représentation d'une personne.

La décision du jury sera rendue le samedi 25 mai 2024, lors de la remise des prix qui se tiendra à la bibliothèque de l'Alcazar. Une sélection des travaux y sera exposée du 25 mai au 13 juillet 2024.

Le jury est souverain, sa décision est irrévocable et ne sera en aucun cas justifiée. Aucune réclamation ne se sera admise.

ARTICLE 7 - PRIX ET RÉCOMPENSES

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 1 500 € (places de spectacles, beaux livres autour des Jeux Olympiques, médailles, stylos). Les récompenses seront attribuées aux premiers de chaque catégorie lors d'une cérémonie de remise des prix. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 25 mai 2024. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

ARTICLE 8 - RÉCUPÉRATION DES TRAVAUX

Les travaux non retenus pourront être récupérés par les participants qui auront coché la case prévue à cet effet dans le bon de participation ci-dessous et seront mis à leur disposition à la bibliothèque de l'Alcazar (départements Jeunesse, Société, Espace régional) ou, sur demande préalable, auprès des bibliothèques de dépôt, entre le 2 septembre et le 31 octobre 2024. Au-delà de cette date, ils ne pourront être réclamés.

ARTICLE 9 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le responsable de traitement est la Ville de Marseille (Pôle Lecture Publique).
Vont faire l'objet d'un traitement les catégories de données à caractère personnel suivantes : nom, prénom, n° de téléphone, courriel, si mineur, âge et nom du représentant légal
Les données traitées :
- ont pour finalité d'identifier les lauréats du jeu concours
- ont pour base légale est une relation contractuelle
- sont consultables par les agents des 5 bibliothèques de dépôt du Pôle Lecture Publique, il n'y aura aucun destinataire externe.
- seront conservées au plus tard jusqu'au 31 octobre 2024 dans des conditions sécurisées, selon les règles établies notamment par la PSSI de la Ville et dans le respect des dispositions du Règlement général sur la protection des données et de la législation nationale en vigueur.

Les personnes concernées disposent des droits suivants concernant leurs données personnelles : droit à l'information, droit d'accès, droit de rectification, droit de suppression, droit d'opposition, droit à la limitation.

Ils peuvent les exercer en écrivant à : dpo@marseille.fr.

Le responsable de traitement s'engage à répondre dans un délai raisonnable qui ne saurait dépasser un mois à compter de la réception d'une demande. Toute personne considérant que le responsable de traitement ne respecte pas ses obligations peut adresser une plainte aux services de la CNIL.

À remplir par le participant :

Nom, prénom : .....

Pour les mineurs :

âge : .....

nom, prénom du représentant légal : .....

Contact (mail et/ou tel) : .....
.

Date de dépôt : .....

☐ Je souhaite que mon nom apparaisse si mon travail est exposé ou reproduit

☐ Je souhaite récupérer mon travail

Je, soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance du présent règlement, et en accepter les termes sans réserve.

Signature